

Québec, le 11 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition portant sur les conditions de travail dans le réseau des centres de la petite enfance**

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 20 novembre 2024, le député des Îles-de-la-Madeleine, M Joël Arseneau, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale. Cette pétition demande au gouvernement du Québec d'améliorer considérablement les conditions de travail dans les centres de la petite enfance (CPE) notamment par la mise en place d'une rémunération des emplois comparable à celle accordée dans le secteur public.

Soyez assuré que le ministère de la Famille est sensible aux préoccupations soulevées par cette pétition. L'enjeu concernant la pénurie de main-d'œuvre dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance au Québec est une priorité pour le gouvernement, ainsi que tous les acteurs participant aux tables de négociation nationale des CPE, où est notamment discutée la question des conditions de travail.

C'est pourquoi nos équipes travaillent avec persévérance aux tables de négociations, en vue de conclure rapidement une entente pour le renouvellement des clauses nationales des conventions collectives qui soit satisfaisante pour toutes les parties. D'ailleurs, le gouvernement a conclu des ententes de principe avec la Fédération des intervenantes en petite enfance, affiliée à la CSQ, et du Syndicat québécois des employé(e)s de service affilié à la FTQ en décembre. Les discussions se poursuivent avec la FSSS-CSN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Suzanne Roy